

Logement des pompiers : Mercier et le SDIS du Rhône devant la justice ce lundi



Cela fait plusieurs années que la guerre entre les syndicats et le SDIS du Rhône dure à Lyon sur le dossier des logements de fonction. Cette fois, elle prend une tournure judiciaire.

Le syndicat SUD a assigné en référé le SDIS, ainsi que Michel Mercier, le président du Conseil d'administration. Les pompiers dénoncent une décision de leur direction de ne plus loger les sapeurs-pompiers en caserne et de vendre tous ses logements. Sont concernés 250 appartements des casernes de Gerland, de la Duchère, de Villeurbanne et de la Croix-Rousse. Au 1er janvier 2014, les 150 pompiers occupant ces appartements, devront payer un loyer, soit à l'Opac, soit à Grand Lyon Habitat. Depuis 2009 et pour éviter la vente de ces logements, ces derniers compensaient cet avantage par 1000 heures de travail supplémentaire. Mais entre temps, la justice a annulé ce décret. C'était en février 2012. Le SDIS a alors décidé de faire machine arrière et de se séparer une bonne fois pour toutes de ces immeubles.

En saisissant la justice en référé, le syndicat espère que la délibération actant la vente soit suspendue. Sud accuse également le SDIS d'avoir fixé un prix de vente en dessous de toutes les estimations officielles et de ne pas avoir désaffecté et déclassé ces biens qui appartiennent au domaine public. Si le tribunal administratif lui donne raison, une audience sur le fond aura ensuite lieu. En attendant, le premier rendez-vous devant la justice est fixé ce lundi après-midi à 14h.

Rédigé dans Justice le 18/11/2013 à 08h02